



DELIBERATION N° DEL-2023-08

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DU GARD
Séance du 31 mars 2023**

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

**OBJET : Affiliation volontaire de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement
au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard**

ETAIENT PRESENTS :

Fabrice Verdier, Président, Jacky REY, Frédéric GRAS, Joffrey LEON, Aurélie GENOLHER, Liliane ALLEMAND, Annick CHOPARD, Henri CROS, Jean-Michel AZEMA, Marie-Andrée DRACS, Nicolas CARTAILLER, Stéphane LIBERI, Nasséra LEGAL, Didier DART, Caroline SAUMADE, Marie-Michèle ALVARO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Jean-Christian REY, Rémi NICOLAS, Jean-Michel PERRET, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Farès ORCET, Jean-Yves CHAPELET, Thierry JACOT, Régis BAYLE, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUJLET, Florence BOUIS, Jean-François DURAND-COUTELLE, Catherine LANCON, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Mylène CAYZAC PRAME, Françoise LAUTREC, Patrick HIGON, Maryse GIANNACCINI

PROCURATIONS :

Jean-Christian REY à Frédéric GRAS
Pierre MAUMEJEAN à Jacky REY
Régis BAYLE à Fabrice VERDIER

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky REY

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Sur rapport n°1-7 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

Entendu le rapporteur, Monsieur Joffrey LEON

Vu, le Code général de la fonction publique,

Vu, le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, notamment ses articles 2 ,7 et 30

Vu, la délibération du conseil d'administration de l'agence départementale de l'habitat et du logement en date du 4 janvier 2023 sollicitant son affiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard

Vu, le courrier adressé par Fabrice VERDIER, le 5 janvier 2023, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du gard à l'ensemble des collectivités et établissements affiliés du Gard.

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230331-DEL-2023-08-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

Considérant ce qui suit :

L'agence départementale de l'habitat et du logement dont le siège est « place du 8 mai 1945 30000 Nîmes » a sollicité par courrier en date du 4 janvier 2023 son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Conformément à la procédure prévue par l'article 30 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, modifié par le décret 2020-554 du 11 mai 2020, cette information a été communiquée le 5 janvier 2023 à toutes les collectivités et établissements affiliés au CDG30 afin qu'ils puissent faire valoir toute observation éventuelle dans le délai de 2 mois selon les conditions indiquées 4ème à l'article L452-20 du code général de la fonction publique.

En effet, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Cette période de consultation est close à compter du 6 mars 2023.

Il n'a pas été relevé d'objection à cette demande d'affiliation.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : D'approuver l'affiliation à la date du 1er janvier 2024 de cet établissement public départemental au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard.

Article 2 : D'autoriser le Président, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance

Jacky Rey



Le Président

Fabrice Verdier



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 03/04/2023
- La publication par voie électronique le : 04/04/2023